

Bordereau de signature

DEL2016_0204



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	20/12/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	20/12/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-12-20)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2016_ 0204

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
CHAMPS-SUR-MARNE

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 décembre 2016
L'an deux mille seize, le seize décembre, à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 07 décembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, Mme. NATALE, M. SANCHEZ, Mme DODOTE (arrivée à 20h40), Mme TROQUIER, M.VISKOVIC, Mme NAKACH, M. TIENG, M.RATOUCHNIAK, M.BEAULIEU, Mme BEAUMEL, Mme CAMARA, Mme JULIAN, M. FONTAINE, Mme DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA (arrivée à 20h40), Mme MONIER, M.NYA NJIKÉ, Mme ROTOMBE, M. CALAMITA, Mme COLLETTE, Mme VICTOR, M.ROSENMANN, M.KAPLAN, M. KRZEWSKI, Mme BOUHENNI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
*Mme NEDJARI qui a donné pouvoir à M.VISKOVIC,
M.BARDET qui a donné pouvoir à M.SANCHEZ,
M. DRAMÉ qui a donné pouvoir à M.KAPLAN,
M. NGUYEN qui a donné pouvoir à M.KRZEWSKI.*

ABSENTS : Mme PELLICIOLI, Mme PHAM.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. KRZEWSKI.

Arrivée de Mme DODOTE et de M. MAYOULOU NIAMBA à 20h40, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.

Point n° 2 : Règlement des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2017

Acquitté en PREFECTURE le 20/12/2016

portant sur le règlement des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2017 (2)

VU le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment son article L1612-1,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2016 approuvant le Budget Primitif 2016,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2016 approuvant la Décision Modificative n°1 du Budget 2016,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 novembre 2016 approuvant la Décision Modificative n°2 du Budget 2016,

VU la délibération du Conseil Municipal du 18 novembre 2016 portant sur l'adoption de la révision des Autorisations de programmes / Crédits de paiement 2006 / 2020,

CONSIDÉRANT que le Maire peut, avant le vote du Budget, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent (Budget primitif et décisions modificatives incluses), non compris les crédits afférents aux restes à réaliser et au remboursement de la dette, que l'autorisation susmentionnée précise le montant et l'affectation des crédits par chapitre et article (nature comptable),

CONSIDÉRANT que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, le Maire peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme,

CONSIDÉRANT que les crédits d'investissement, hors Restes à réaliser 2015 et hors opérations en AP/CP, inscrits au Budget 2016 sont les suivants : Chapitre 20 : 0 € ; Chapitre 21 : 367 048 €, que le montant global des dépenses d'investissement linéaire autorisé à être engagé, liquidé et mandaté avant le vote du budget primitif 2017 s'élève donc à un quart de 367 048 € soit à 91 762 €, à répartir par chapitre et par article,

ENTENDU l'exposé de M.RATOUCHE, Maire-adjoint chargé des Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À 27 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS,

AUTORISE Monsieur le Maire, avant le vote du Budget primitif 2017, à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, hors opérations en AP/CP, dans les limites suivantes :

CHAPITRE 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ARTICLES	Crédits autorisés
2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	8 715.00
21312 BATIMENTS SCOLAIRES	11 267.00
2135 INSTAL.GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	23 050.00
2151 RESEAUX DE VOIRIE	2 230.00
21571 MATERIEL ROULANT	4 200.00
21534 RESEAUX D'ELECTRIFICATION	6 300.00
21578 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	2 180.00
2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	16 530.00
2183 MATERIEL DE BUREAU INFORMATIQUE	1 000.00
2184 MOBILIER	5 190.00
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 100.00
TOTAL	91 762.00

- suite DEL2016_ **0204**
portant sur le règlement des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2017 (3)

CONFIRME l'autorisation pour Monsieur le Maire, de procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement à caractère pluriannuel, dans la limite des Crédits de paiement 2016, par Opération, conformément à la délibération susvisée approuvant la dernière révision des Autorisations de programmes / Crédits de paiement (période 2006 / 2020).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	20 DEC. 2016
Publié le	20 DEC. 2016